

**Procès-verbal de l'Assemblée constitutive de  
l'Association pour le service officiel  
des curatelles de la Haute-Saraine  
du jeudi 8 juillet 2021 à 19h00 à Le Mouret**

En sa qualité de doyenne d'âge, Madame Myriam Gaillard, conseillère communale de la commune de Villarsel-sur-Marly, souhaite la bienvenue à tous les participants à cette Assemblée constitutive de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Saraine.

L'Assemblée constitutive a été convoquée par courrier du 25 mai 2021 et l'ordre du jour a été joint à la convocation.

Madame Myriam Gaillard remercie les délégués pour leur présence, à savoir :

Pour la commune de Bois-d'Amont  
Pour la commune de Ferpicloz  
Pour la commune de Marly  
Pour la commune de Le Mouret  
Pour la commune de Pierrafortscha  
Pour la commune de Treyvaux  
Pour la commune de Villarsel-sur-Marly

Madame Patricia Horner  
Madame Sybille Buvary  
Monsieur César Murangira  
Monsieur Michaël Vogt  
Monsieur Francis Hagger  
Madame Sylviane Tinguely  
Madame Myriam Gaillard

Monsieur Michaël Vogt est nommé scrutateur.

Le procès-verbal de l'Assemblée constitutive sera tenu par le chef de service des curatelles, Monsieur Jean-Louis Sciboz.

Madame Myriam Gaillard procède à l'élection du président de l'Assemblée des délégués, en référence à l'article 17 des statuts. Monsieur Nicolas Lauper, président de l'Assemblée des délégués durant la dernière législature, accepte de reconduire son mandat ; il est élu à l'unanimité par les délégués présents.

Madame Myriam Gaillard félicite Monsieur Nicolas Lauper pour son élection et lui souhaite satisfaction et réussite dans l'exercice de cette fonction.

Madame Myriam Gaillard procède à l'élection du/de la vice-président/e de l'Assemblée des délégués. Elle propose la candidature de Madame Mary Claude Paolucci, conseillère communale à Marly, qui est élue à l'unanimité par les délégués présents. Madame Myriam Gaillard félicite Madame Mary Claude Paolucci pour son élection et lui souhaite satisfaction et réussite dans l'exercice de cette fonction.

La tenue des procès-verbaux de l'Assemblée des délégués sera assurée, comme par le passé, par le service officiel des curatelles.

Madame Myriam Gaillard procède à l'élection des membres du comité de direction. Selon l'article 16 des statuts, le comité de direction se compose de 5 membres qui doivent faire partie d'un exécutif rattaché à l'Association ; sont élus :

- Monsieur Nicolas Lauper pour la commune de Le Mouret
- Madame Mary Claude Paolucci pour la commune de Marly
- Monsieur Patrick Gendre pour la commune de Bois-d'Amont
- Monsieur Vincent Guillet pour la commune de Treyvaux
- Monsieur Luc Déglise pour les communes de Ferpicloz, Pierrafortscha et de Villarsel-sur-Marly.

Monsieur Nicolas Lauper, président de l'Assemblée des délégués, est nommé président du comité de direction en référence à l'art. 17 des statuts. A l'exception du président, le comité de direction de l'Association se constitue de lui-même.

Monsieur Nicolas Lauper remercie Madame Myriam Gaillard pour la tenue de l'assemblée. Il remercie également les délégués de l'Association pour la confiance accordée au comité ainsi qu'à son président.

Monsieur Nicolas Lauper relève la bonne collaboration entretenue avec le service officiel des curatelles et il relève le bon fonctionnement du service reconnu par la Justice de paix et les communes en général. Il remercie le chef de service pour sa disponibilité et son engagement.

La parole n'étant plus demandée, Madame Myriam Gaillard remercie les membres présents et donne la parole au chef de service pour la présentation de l'organisation et du fonctionnement du service officiel des curatelles de la Haute-Sarine. (présentation annexée au procès-verbal).

Madame Myriam Gaillard clôt l'Assemblée constitutive de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine, il est 19h30.

La verrée est offerte par la commune de Le Mouret.

Le Président



Pour le procès-verbal  
Jean-Louis Sciboz  
Chef de service

